



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
GRAND EST**

**Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile**

Affaire suivie par : A.A.

pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Tél : 03.83.34.26.15

Délégation territoriale de Meurthe-et-Moselle

Affaire suivie par : K.T.

ars-grandest-dt54-delegate@ars.sante.fr

Tél : 03.57.29.02.38

Nancy, le 07 NOV. 2025

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

Le directeur territorial de l'agence régionale de santé Grand Est

à

[Liste des destinataires en annexe]

En copie à Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Objet : Intoxication au monoxyde de carbone (CO), campagne d'information 2025-2026

Chaque année, en France, près de 4 000 personnes sont victimes d'une intoxication oxycarbonée et une centaine de personnes en décèdent.

Pendant l'hiver 2024-2025, 76 épisodes d'intoxication au CO ont été recensés en région Grand Est, exposant 243 personnes. 109 personnes ont dû être hospitalisées et 5 victimes sont malheureusement décédées.

À l'approche de l'hiver, la plus grande prudence s'impose. Il convient dès lors de rappeler les conseils de prévention et bonnes pratiques pour se protéger des risques d'intoxication et de les relayer auprès du grand public.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz, au fioul, au bois, chauffage d'appoint, poêle, cheminée...) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés.

Si les intoxications se produisent la plupart du temps dans un contexte domestique, elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

L'exposition au monoxyde de carbone est le plus souvent liée à l'utilisation de moyens de fortune pour se chauffer, au calfeutrage des systèmes d'aération, à l'utilisation d'appareils vétustes ou encore à un défaut d'entretien des appareils ou conduits d'évacuation.

Face à ces accidents le plus souvent évitables, il est primordial de rappeler les bons gestes de prévention à mettre en pratique tout au long de l'hiver, que ce soit dans les habitations individuelles, les immeubles ou les espaces accueillant du public.

A cette fin, des documents et outils spécifiques sont disponibles et téléchargeables :

- Sur le site internet de l'ARS : www.ars.grand-est.sante.fr :
 - Les outils de communication Grand public : [Rubrique Grand public > Protégez votre santé > Habitat > Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?](#)
 - Les actions de prévention que peuvent mener les collectivités territoriales : [Rubrique Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Environnement intérieur > Collectivités, luttons contre les intoxications au monoxyde de carbone](#)
- Sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>, moteur de recherche : « Monoxyde de carbone »
- Sur la page Facebook et le site internet de Stopmonox : <https://www.facebook.com/stopmonox> / www.stopmonox.com
- Sur le site internet : <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>, moteur de recherche : « Monoxyde de carbone »
- Sur le site internet de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>, rubrique « Déterminants de santé » puis « Exposition à des substances chimiques » puis « Monoxyde de carbone »

Vous constituez un relais fondamental dans la prévention de ces accidents. Aussi, je vous remercie de votre implication dans cette campagne de prévention, notamment en relayant les outils mis à disposition via vos canaux de communication.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Christophe ANTONI

Le directeur territorial de l'ARS Grand Est



Michel MULIC

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et messieurs les Maires
Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI
Mesdames et messieurs les responsables de lieux de cultes
Mesdames et messieurs les partenaires du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
Madame la présidente de Société Lorraine d'Habitat
Monsieur le président de Meurthe-et-Moselle Habitat
Monsieur le président de l'office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy
Monsieur le président de l'office public de l'habitat de Lunéville à Baccarat
Monsieur le président de l'office Public de l'Habitat de Toul
Monsieur le président de Batigère Nord-Est
Monsieur le président d'Est Habitat construction
Monsieur le directeur d'ICF Nord Est
Monsieur le directeur de Nouveau Logis de l'Est
Monsieur le directeur de Immobilière 3F
Monsieur le directeur de Présence Habitat
Monsieur le directeur de LogiEst
Monsieur le directeur de Néolia
Monsieur le directeur de Vilogia
Monsieur le directeur du Syndicat d'Economie Mixte Immobilière de Villerupt
Monsieur le directeur du SEM du Bassin de Pont-à-Mousson
Monsieur le directeur du SEM le Logement Thillois
Monsieur le président de la Société Coopérative LE NID